



Division de la Valorisation des Ressources Humaines

> Dossier suivi par Sylvie LE GOUADEC Téléphone 04 90 27.76.25 Fax 04 90 27.76.75 Mél. sylvie.le-gouadec @ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

Avignon, le 16 janvier 2014

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription

Objet: Modification du taux de la retenue pour pension civile

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la publication au journal officiel de la République en date du 31 décembre 2013 du décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013.

L'article 8 de ce décret porte modification du taux de la retenue pour pension civile des fonctionnaires de l'Etat qui est porté de 8,76 % à 9,14 % au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, la rémunération nette qui vous sera servie dès le mois de janvier 2014 tiendra compte de ces dispositions.

signé

Dominique BECK





direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse Education nationale

> Division De la Scolarité

Référence
2014
Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone
04 90 27 76 91
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h 13h30 - 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Avignon, le 22 janvier 2014

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale Mesdames et Messieurs les directeurs d'école élémentaire

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) Préparation de la carte scolaire 2014

Faisant suite à la note ministérielle du 10 janvier 2014 relative aux ELCO, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les imprimés destinés à l'information des familles et au recueil des demandes d'inscription font l'objet d'une diffusion auprès des I.E.N qui en assureront la mise en place dans les meilleurs délais. Ces formulaires concernent les cours de langue et culture algériennes, espagnoles, marocaines, tunisiennes, turques et s'adressent aux élèves susceptibles d'être intéressés par ces enseignements l'année prochaine, c'est à dire ceux qui fréquentent actuellement les cycles 2 et 3 (CE1 au CM2).

Les directeurs d'école, avec l'aide des enseignants de langue et culture d'origine, voudront bien distribuer les imprimés, dès réception, sans y apporter de modification, en veillant à ce que toutes les familles concernées en soient destinataires et en tenant compte des élèves de CM2 qui pourraient être intéressés par cet enseignement au collège ; ils devront en exiger le retour, que la réponse soit positive ou négative.

Les enseignements de langue et culture d'origine destinés initialement aux enfants de la nationalité concernée ou dont l'un des parents possède ou a possédé cette nationalité, sont ouverts à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, dans la limite des places disponibles. Des réunions d'information pour les parents seront organisées afin d'expliquer les raisons de cette enquête, ses modalités, la nécessité d'une réponse rapide (même si l'élève a suivi l'ELCO l'année précédente) et les notions de cours intégrés / différés. Les enseignants étrangers seront associés à ces réunions.

Il conviendra, après enquête, de dresser la liste des enfants appelés à suivre les cours l'an prochain. Cette liste accompagnée des formulaires sera adressée à l'I.E.N. de circonscription au plus tard <u>le vendredi 14 mars 2014</u>.

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale veilleront au bon déroulement de l'opération. Ils procéderont à l'exploitation de l'enquête en associant les représentants des pays intéressés et me feront parvenir une proposition de carte scolaire pour le vendredi 21 mars 2014 délai de rigueur.

signé



DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue arabe défini par un programme national établi sous la responsabilité du ministère chargé de l'éducation nationale.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la France, ces cours sont assurés par des enseignants algériens, marocains et tunisiens qualifiés.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant auprès de qui vous pouvez détenir toute information complémentaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE **AVANT LE:** TAMPON DE L'ECOLE Cours de : LANGUE ARABE Partie à remplir par les parents (même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO) Madame, Monsieur: demandent que leur enfant : Inscrit à l'école : Classe: Commune: Suive un enseignement de langue arabe pendant la prochaine année scolaire, pris en charge par des enseignants de l'ambassade : d'Algérie □ du Maroc □ de la Tunisie Signature des parents :



DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue espagnole défini par un programme national établi sous la responsabilité du ministère chargé de l'éducation nationale.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre l'Espagne et la France, ces cours sont assurés par des enseignants espagnols, qualifiés.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant auprès de qui vous pouvez détenir toute information complémentaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE AVANT LE : TAMPON DE L'ECOLE Cours de : LANGUE ESPAGNOLE Partie à remplir par les parents (même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO) Madame, Monsieur :

iddamo, monoidar
emandent que leur enfant :
nscrit à l'école :
Classe:
Commune :
cuive un enseignement de langue espagnole pendant la prochaine année scolair
le2014
Signature des parents :



DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue turque.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre la Turquie et la France, ces cours sont assurés par des enseignants turcs, qualifiés.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant auprès de qui vous pouvez détenir toute information complémentaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE **AVANT LE:** TAMPON DE L'ECOLE Cours de : LANGUE TURQUE Partie à remplir par les parents (même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO) Madame, Monsieur:.... demandent que leur enfant : Inscrit à l'école : Classe: Suive un enseignement de langue turque pendant la prochaine année scolaire. Ale2014 Signature des parents :





départementaux
de l'éducation nationale
Yaucluse
Education

Avignon, le 22 janvier 2014

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée professionnel

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Division De la Scolarité

Référence

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine. Préparation de la carte scolaire 2014

2014
Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone
04 90 27 76 91
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

Conformément aux dispositions en vigueur, des activités optionnelles de langue et culture d'origine peuvent être organisées par des enseignants algériens, marocains, tunisiens, espagnols, turcs à l'intention des élèves de collège (SEGPA incluses) et lycée professionnel (les lycées d'enseignement général ne sont pas concernés).

Vous voudrez bien en conséquence informer les familles qui devront exprimer la demande par écrit.

Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription afin de prendre connaissance des candidatures exprimées par les élèves susceptibles d'être accueillis en 6^{ème} l'an prochain. Je précise que les enseignements de langue et culture d'origine ne sont pas mis en place dans un établissement quand les classes de 6^{ème} /5^{ème} et de 4^{ème}/3^{ème} peuvent étudier ces langues respectivement au titre de la LV1 et de la LV2.

Les cours de langue et culture d'origine différés devront – parce que faisant partie du temps scolaire – se dérouler dans un collège ou un lycée professionnel, à l'exclusion de tout autre local municipal, social ou culturel.

Vous voudrez bien me faire connaître vos propositions pour le vendredi 21 mars 2014 délai de rigueur.

signé





Division De la scolarité

Référence 2014 Dossier suivi par Michèle BRAINIEZ Téléphone 04 90 27 76 35 Fax 04 90 27 76 75 Mél. michele brainiez

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

@ac-aix-marseille.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs Avignon, le 20 janvier 2014

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement Collèges et Lycées publics et privés Lycées agricoles

Monsieur Laurent DUHAMEL, professeur des écoles, responsable local de l'enseignement du centre pénitentiaire du PONTET Madame Natacha HIMELFARB Directrice STEMO d'AVIGNON - pour information

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2014

Réf: ma circulaire du 19 décembre 2013

Faisant suite à la circulaire susvisée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les sujets du concours cité en objet pourront être retirés à partir du

<u>lundi 17 mars 2014</u> à la Division de la Scolarité 2ème étage porte 207

Vous voudrez bien trouver ci-après détaillées les modalités de transmission des travaux réalisés par les élèves. (cf annexe technique)

Je vous précise à cet égard qu'aucune inscription préalable auprès de mes services n'est nécessaire.

Je tiens à rappeler que le Concours de la Résistance constitue un instrument de formation civique irremplaçable et vous encourage vivement à susciter la participation la plus large possible au devoir de mémoire.

Dominique BECK

PJ : annexe technique 5 bordereaux

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION SESSION 2014



ANNEXE TECHNIQUE

2/2

I Instructions générales

Il conviendra de respecter impérativement la procédure suivante :

- tous les devoirs devront porter le cachet de l'établissement,
- les bordereaux récapitulatifs joints seront complétés en fonction du niveau et du type de réalisation et préciseront le nom du professeur responsable.

Il Devoirs en temps limité

En aucun cas, les sujets académiques ne sauraient être diffusés avant la date de l'épreuve, soit le vendredi 21 mars 2014 .

Les temps de composition devront être respectés et les bordereaux récapitulatifs distincts suivant la nature de l'épreuve choisie par l'élève (composition ou étude de documents) complétés des coordonnées des élèves et de leur numéro d'anonymat.

Afin de faciliter le travail du jury de correction, les professeurs procèderont, après lecture des devoirs, à un pré- classement de l'ensemble des copies de leurs élèves. Ils porteront sur celles-ci un numéro d'ordre à l'encre rouge dans le coin supérieur droit. Ce pré-classement conditionnera la correction des copies par les membres du jury.

L'ensemble des travaux devra m'être adressé <u>au plus tard</u> <u>le vendredi 28 mars 2014</u>, délai de rigueur.

Je vous précise à ce propos que seuls seront examinés les travaux recensés sur les bordereaux.

BORDEREAU D'ENVOI à Monsieur le Directeur académique – Service de la Scolarité, bureau 207 - 49, rue Thiers 84077 AVIGNON Cédex 4

CACHET DE L'ETABLISSEMENT:

NIVEAU:

DEVOIR INDIVIDUEL EN TEMPS LIMITE

Epreuve n°1: COMPOSITION

NB: NE PAS COUPER LES COPIES

Nombre de devoirs remis :

Nom du professeur responsable : M., Mme, Mlle, :

Discipline enseignée :

<u>N° ANONYMAT</u>	ELEVES PARTICIPANT SELON PRE-	PRECLASSEMENT
	CLASSEMENT ET EN LETTRES CAPITALES	N° D'ORDRE

Tous les travaux doivent porter <u>le cachet de l'établissement</u>, <u>les nom, prénom et classe de l'élève accompagné de leur n° d'anonymat</u>.

le Le Chef d'établissement

Α

BORDEREAU D'ENVOI à Monsieur le Directeur académique – Service de la Scolarité, bureau 207 - 49, rue Thiers 84077 AVIGNON Cédex 4

CACHET DE L'ETABLISSEMENT:

NIVEAU:

DEVOIR INDIVIDUEL EN TEMPS LIMITE

Epreuve n°2: Etude de documents

NB: NE PAS COUPER LES COPIES

Nombre de devoirs remis :

Nom du professeur responsable : M., Mme, Mlle, :

Discipline enseignée :

N° ANONYMAT	ELEVES PARTICIPANT SELON PRE-CLASSEMENT	
	ET EN LETTRES CAPITALES	N° D'ORDRE

Tous les travaux doivent porter <u>le cachet de l'établissement</u>, <u>les nom, prénom et classe de l'élève accompagné de leur n° d'anonymat</u>.

A le Le Chef d'établissement

BORDEREAU D'ENVOI à Monsieur le Directeur académique – Service de la Scolarité, bureau 207 - 49, rue Thiers 84077 AVIGNON Cédex 4

CACHET DE L'ETABLISSEMENT:	

NIVEAU	•
NIVEAU	٠

PRODUCTION PLASTIQUE

Nombre de devoirs remis :

Nom du professeur responsable : M., Mme, Mlle, :

Discipline enseignée :

N° ANONYMAT	ELEVES PARTICIPANT SELON PRE-	PRECLASSEMENT
	CLASSEMENT ET EN LETTRES CAPITALES	N° D'ORDRE

Tous les travaux doivent porter <u>le cachet de l'établissement</u>, <u>les nom, prénom et classe de l'élève</u> (ou des élèves pour les travaux collectifs).

A le Le Chef d'établissement

BORDEREAU D'ENVOI à Monsieur le Directeur académique – Service de la Scolarité, bureau 207 - 49, rue Thiers 84077 AVIGNON Cédex 4

CACHET DE L'ETABLISSEMENT :

NIVEAU:	
	TRAVAIL COLLECTIF

Nombre de devoirs remis :

Nom du professeur responsable : M., Mme, Mlle, : Discipline enseignée :

N° ANONYMAT	ELEVES PARTICIPANT SELON PRE-	PRECLASSEMENT
	CLASSEMENT ET EN LETTRES CAPITALES	N° D'ORDRE

Tous les travaux doivent porter le cachet de l'établissement, les nom, prénom et classe des élèves

A le

BORDEREAU D'ENVOI à Monsieur le Directeur académique – Service de la Scolarité, bureau 207 - 49, rue Thiers -84077 AVIGNON Cédex 4

CA	CHET	DE 1	L'ETA	BL	ISSEN	MENT
----	------	------	-------	----	-------	-------------

NIVEAU	:

TRAVAIL COLLECTIF EXCLUSIVEMENT AUDIO-VISUEL

Nombre de devoirs remis :

Nom du professeur responsable : M., Mme, Mlle, :

Discipline enseignée :

N° ANONYMAT	ELEVES PARTICIPANT SELON PRE-	PRECLASSEMENT
	CLASSEMENT ET EN LETTRES CAPITALES	N° D'ORDRE

Tous les travaux doivent porter le cachet de l'établissement, les nom, prénom et classe des élèves.

le

SEMAINE NATIONALE DU VELO A L'ECOLE ET AU COLLEGE

Le Ministère de l'Education Nationale reconduit l'opération initiée l'an passé : « la semaine nationale peut être, selon le cas, le point de départ du projet, un moment particulier ou son aboutissement.»

Nous attirons l'attention des enseignants sur l'intérêt d'identifier l'ensemble des élèves concernés par ces projets même si les actions ne se déroulent pas sur la semaine prévue (du 2 au 6 juin 2014).

Ainsi, pour le 1° degré, le projet départemental « itinérances à vélo » s'inscrit dans ce dispositif, tout comme les actions menées au sein des USEP.

Pour le 2° degré, les projets développés dans le cadre de l'UNSS (VTT) et/ou de la sécurité routière (ASSR), sans être exhaustifs, peuvent répondre aux objectifs de cette opération.

Dans le cadre de la continuité écoles/collèges, il vous est possible d'envisager des actions communes.

Nous vous invitons à vous inscrire sur le site ainsi que cela vous est proposé : pour plus d'information, vous pouvez vous référer aux documents spécifiques « la semaine du vélo à l'école primaire» et « la semaine du vélo au collège » dans lesquels les liens hypertexte sont actifs.

Les conseillers EPS

Marco POLETTO – CT EPS 2° degré marco.poletto@ac-aix-marseille.fr

Bernard MATHIEU – CPD EPS 1° degré bernard.mathieu@ac-aix-marseille.fr





Paris, le 0, 6 JAN. 2014

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique

Sous-direction
du socle commun,
de la personnalisation
des parcours scolaires
et de l'orientation

Bureau des écoles DGESCO A1-1 n°2013-0:324

Affaire suivie par Gilles Collet Tel: 01.55.55.37.76 Télécopie: 01.55.55.38.92 Courriel: gilles.collet @education.gouv.fr

Service du budget, de la performance et des établissements

Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives

Bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité

DGESCO B 3-1

Affaire suivie par Anne Fauvaud Courriel : anne.fauvaud @education.gouv.fr

110 rue Grenelle 75357 Paris 07 SP Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Semaine nationale du vélo à l'école et au collège 2014

La « Semaine nationale du vélo à l'école et au collège » est organisée par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, avec la participation du ministère de l'intérieur.

Devant les résultats encourageants obtenus lors de la première journée nationale du *Vélo à l'École* organisée fin mai 2013, il a été décidé de prolonger l'opération et d'aller plus loin dans la réalisation de ses objectifs.

L'organisation d'actions pédagogiques au cours de la semaine nationale, par exemple sous la forme d'une « journée vélo » doit permettre une sensibilisation active des élèves, de l'école maternelle au collège, à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif, ainsi que le développement et la valorisation d'approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé et à la sécurité comme dans celui de l'environnement et du développement durable.

L'école ou l'établissement, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement sur le temps scolaire un déplacement à vélo, ou toute action de sensibilisation à ces thématiques, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

Les actions seront programmées dans la semaine du 2 au 6 juin 2014, afin de permettre au plus grand nombre de classes d'y participer à la date qui convient le mieux. Elles pourront constituer le temps fort d'un module d'activité ou s'inscrire dans un projet pédagogique plus large.

Annexes : fiches de présentation des modalités de participation « primaire » et « collège »



2/2

Le projet national bénéficie d'un soutien partenarial important¹ et constant qui permettra d'aider localement à la mise en œuvre et à l'accompagnement des actions définies et conduites par les enseignants.

Le site web dédié « Semaine nationale du vélo à l'école et au collège » est d'ores et déjà opérationnel et accessible à l'adresse :

http://eduscol.education.fr/semaine-du-velo/

Le site regroupe toutes les informations et les outils participatifs nécessaires. Les enseignants peuvent y trouver des modalités d'organisation, s'informer sur les aspects réglementaires et pédagogiques, inscrire leurs classes, se renseigner sur les partenariats existants.

Les inscriptions enregistrées comprennent un descriptif de l'action prévue et seront communiquées aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale et aux préfets. Les personnes chargées du dossier « sécurité routière » et notamment les correspondants départementaux sécurité veilleront à la conformité des projets au regard de la réglementation en vigueur et prendront contact avec les enseignants référents des actions. Les conseillers pédagogiques en charge de l'éducation physique et sportive seront utilement associés au suivi local de l'opération.

Pour les classes du premier degré, les procédures d'agrément pour les accompagnateurs bénévoles des associations partenaires seront facilitées pour permettre le bon déroulement des actions prévues.

Un kit de communication est disponible sur le site (affiche et logo) afin de pouvoir relayer l'information sur les sites web académiques et départementaux.

Une valorisation des actions menées pourra être assurée au niveau académique et départemental, par exemple par la mise en ligne de retours d'expériences. Le site « Éducation sécurité routière » (ÉSR) participera également à la valorisation des actions et au partage d'expérience notamment sur la plate-forme de blogs pédagogiques.

Pour le ministre et par délégation Le directeur général de l'engeignement scolaire

Jean-Paul DELAHAYE

¹ Partenariats déjà mobilisés: les unions sportives du 1^{er} et du 2nd degrés (USEP, UNSS), les associations nationales de sécurité routière (Prévention routière, Prévention MAIF), la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), les Moniteurs Cyclistes Français (MCF) et le Club des Villes et Territoires Cyclables.



Semaine du 2 au 6 juin 2014

Santé - Mobilité durable - Sécurité routière

La semaine du vélo à l'école primaire

Principes

La semaine du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Cette action nationale vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif. L'opération doit permettre de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé, à la sécurité routière ainsi que dans celui de l'environnement et du développement durable.

Les écoles participantes définissent à l'échelle d'une ou plusieurs classes, sur le temps scolaire, une ou plusieurs actions, sur une ou plusieurs journées, **dans la semaine du 2 au 6 juin 2014**. Ces actions peuvent prendre la forme d'un projet de sortie à vélo, d'activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien, de sensibilisation à la sécurité routière, d'animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement. La définition des activités prend en compte l'âge des élèves concernés. Les possibilités offertes par l'environnement proche seront prioritairement exploitées.

Les nombreux partenaires de l'opération peuvent apporter leur concours aux initiatives locales (vérification du matériel, prêts, conseils, aide à l'encadrement, supports pédagogiques...). N'hésitez pas à les contacter directement, soit localement, soit en vous adressant à leurs différentes instances nationales.

Les conseillers pédagogiques de circonscription en charge de l'EPS et les correspondants départementaux « sécurité » sont vos interlocuteurs pour vous aider à préparer au mieux cette journée.

La participation à la semaine du vélo à l'école et au collège peut être intégrée à certaines actions de l'USEP et regrouper des classes de plusieurs écoles.

Organisation des activités, précautions

Selon la nature des activités prévues dans le cadre de la journée, certaines précautions doivent être prises.

Le lieu et la nature des activités

Les contraintes sont très variables selon que les activités ont lieu dans l'école ou à l'extérieur de l'école. Dans l'école, l'utilisation des espaces (cours, allées...) relève de l'organisation générale de l'école et n'impose aucune démarche particulière. Cela n'exclut pas un recours ponctuel à des partenaires extérieurs, avec l'autorisation du directeur de l'école.

La sortie hors de l'école relève, elle, d'une réglementation spécifique (sortie occasionnelle) avec des contraintes portant sur l'encadrement et le port du casque (voir ci-dessous). En dehors des classes qui pratiquent déjà ce type d'activité, il convient dans tous les cas de se rapprocher du conseiller pédagogique de circonscription.

Les choix possibles de lieux de pratique et de déplacements sont différents selon le cycle concerné. Les espaces protégés (écoles, allées, parc...) sont utilisables dès le cycle 1. La circulation sur des voies publiques ouvertes à la circulation (rues, routes à trafic modéré...) est à réserver au cycle 3. D'une façon générale, les portions du parcours présentant des difficultés trop importantes (trafic soutenu, vitesse trop importante des véhicules, intersections complexes, traversées de routes, ronds-points) sont effectuées à pied en poussant son vélo selon les modalités du déplacement piéton collectif.

La préparation des élèves, le projet pédagogique

Si l'action envisagée comporte des temps de pratique, il conviendra de prendre en compte le niveau de maîtrise individuelle des élèves, leur expérience préalable (acquise à l'école au cours d'un cycle d'activité ou uniquement par leur pratique personnelle) et la dimension collective de l'activité inhérente au contexte scolaire.

Une réflexion collective sur la sécurité routière, en tant que partage d'espaces de circulation s'exerçant dans le cadre de la responsabilité de chaque usager est indispensable pour donner du sens aux activités. De nombreux supports pédagogiques existent et peuvent être exploités en ce sens. La préparation de la sortie, avec définition de l'itinéraire et repérage des zones « à risques » fait partie également des activités pédagogiques à privilégier. L'identification des aménagements dédiés aux vélos (bandes et pistes cyclables) permet de les inclure autant que possible dans les itinéraires.

Une démarche de projet apportera une plus grande cohérence, en permettant de faire le lien entre les contenus d'enseignement, les compétences à développer et à mobiliser, et les activités programmées dans le cadre de la journée. Dans ce cadre, la semaine nationale peut être selon le cas, le point de départ du projet, un moment particulier ou son aboutissement.

Le matériel, les équipements de sécurité

L'utilisation de vélos personnels, vélos de l'école ou encore par exemple prêtés par un partenaire du projet nécessite des vérifications préalables et le cas échéant quelques actions de réglage ou d'entretien (freinage, hauteur de selle, pression des pneumatiques...). Ce travail est indispensable pour la sécurité des élèves mais relève également des compétences à leur faire acquérir.

Le port d'un casque conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour toute pratique collective du vélo en dehors de l'école. L'usage du casque correctement porté et attaché fait également partie des comportements à faire acquérir aux élèves, il est donc recommandé à ce titre pour toute pratique du vélo, même lorsqu'elle s'effectue dans l'espace de l'école. Les adultes de l'encadrement montrent aux élèves l'importance de cet équipement en s'astreignant eux-mêmes au port du casque.

Être bien vu par les autres usagers de la route conditionne la sécurité du cycliste. Le port de vêtements clairs et autant que possible de chasubles fluo est donc à prévoir, pour l'encadrement et pour les élèves.

L'encadrement

L'activité « vélo », qu'elle se déroule dans l'école ou à l'extérieur est définie et conduite par l'enseignant et sous sa responsabilité. Lorsqu'elle se déroule en dehors de l'école, l'encadrement est complété par des personnes qualifiées ou bénévoles, à des conditions définies réglementairement. Pour circuler sur la voie publique, il est préconisé de circuler par petits groupes, en gardant les distances entre chaque groupe, chacun d'entre eux étant pris en charge par un des adultes de l'encadrement. Un temps d'information et de préparation préalable à destination de l'ensemble des adultes-encadrants est indispensable pour toute sortie en dehors de l'école (participation aux activités préparatoires auprès des élèves, repérage des lieux, connaissance des lieux de regroupements, etc.).

Références réglementaires et programmes d'enseignement

Encadrement du cyclisme sur route

A noter que ce n'est pas le type de vélo utilisé qui définit le cadrage réglementaire de l'activité mais la nature des voies empruntées. Ainsi le taux d'encadrement du cyclisme sur route s'applique pour toute sortie à vélo sur la voie publique.

Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999

- « Le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. »
- « Le cyclisme nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur. »
- * L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Programmes d'enseignement, éducation à la sécurité routière

Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires

http://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-a-l-ecole.html

Arrêté du 21 novembre 2011 - Bulletin officiel du 5 janvier 2012

Progressions pour les cycles 2 et 3 de l'école élémentaire (EPS, instruction civique et morale) http://cache.media.education.gouv.fr/file/1/58/7/programmes ecole-primaire 203587.pdf

¹ Remarque : l'arrêté du 29 septembre 2008 rend le port du gilet de haute visibilité obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, quand ils circulent de nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Quelques propositions d'actions pour la semaine du vélo

École maternelle

Parcours ludique avec différents types de rouleurs Rouleurs et piétons (jeux de partage d'espaces) Sensibilisation aux règles de circulation (...)

Cycle 2

Parcours d'habileté pour apprendre à mieux maîtriser son vélo Défi de circulation à plusieurs sur un parcours aménagé Atelier de réglage et de vérification Préparer une sortie piéton / cycliste pour rejoindre un espace aménagé (parc...) (...)

Cycle 3

Ateliers scientifiques sur les bénéfices de la pratique du vélo pour la santé ou pour l'environnement Parcours d'habileté et défis de circulation dans un espace aménagé (cyclistes, piétons)

Préparation d'un itinéraire de sortie à vélo (atelier à partir de cartes et d'images numériques)

Réalisation d'une sortie à vélo avec un objectif de découverte (visite, reportage photo...)

(...)

Plus d'informations sur l'éducation à la sécurité routière (portail national Éduscol) http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/



Semaine du 2 au 6 juin 2014

Santé - Mobilité durable - Sécurité routière

La semaine du vélo au collège

Principes

La semaine du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Cette action nationale vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif. L'opération doit permettre de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé, à la sécurité routière ainsi que dans celui de l'environnement et du développement durable.

Les enseignants et leur établissement définissent à l'échelle d'une ou plusieurs classes, sur le temps scolaire, une ou plusieurs actions, sur une ou plusieurs journées, **dans la semaine du 2 au 6 juin 2014**. Ces actions peuvent prendre la forme d'un projet de sortie à vélo, d'activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien, de sensibilisation à la sécurité routière, d'animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement. La définition des activités prend en compte l'âge des élèves concernés. Les possibilités offertes par l'environnement proche seront prioritairement exploitées.

Les nombreux partenaires de l'opération peuvent apporter leur concours aux initiatives locales (vérification du matériel, prêts, conseils, aide à l'encadrement, supports pédagogiques...). N'hésitez pas à les contacter directement ou éventuellement à préciser vos attentes dans le formulaire de participation.

Les correspondants départementaux « sécurité » sont vos interlocuteurs pour vous aider à préparer au mieux cette semaine.

Organisation de la semaine, précautions

Selon la nature des activités prévues dans le cadre de la semaine, certaines précautions doivent être prises.

Le lieu et la nature des activités

Les contraintes sont très variables selon que les activités ont lieu dans l'établissement ou à l'extérieur. Dans l'établissement, l'utilisation des espaces (cours, allées...) relève de l'organisation générale et n'impose aucune démarche particulière. Cela n'exclut pas un recours ponctuel à des partenaires extérieurs, avec l'autorisation du chef d'établissement.

La sortie hors de l'établissement relève, elle, d'une réglementation spécifique (sortie occasionnelle) avec des contraintes portant sur l'encadrement et le **port du casque** (voir ci-dessous).

D'une façon générale, les portions du parcours présentant des difficultés trop importantes (trafic soutenu, vitesse trop importante des véhicules, intersections complexes, traversées de routes, ronds-points) sont effectuées à pied en poussant son vélo selon les modalités du déplacement piéton collectif.

La préparation des élèves, le projet pédagogique

Si l'action envisagée comporte des temps de pratique, il conviendra de prendre en compte le niveau de maîtrise individuelle des élèves, leur expérience préalable (acquise à l'école au cours d'un cycle d'activité ou uniquement par leur pratique personnelle) et la dimension collective de l'activité inhérente au contexte scolaire.

Une réflexion collective sur la sécurité routière, en tant que partage d'espaces de circulation s'exerçant dans le cadre de la responsabilité de chaque usager est indispensable pour donner du sens aux activités. De nombreux supports pédagogiques existent et peuvent être exploités en ce sens. La préparation de la sortie, avec définition de l'itinéraire et repérage des zones « à risques » fait partie également des activités pédagogiques à privilégier. L'identification des aménagements dédiés aux vélos (bandes et pistes cyclables) permet de les inclure autant que possible dans les itinéraires.

Une démarche de projet apportera une plus grande cohérence en permettant de faire le lien entre les contenus d'enseignement, les compétences à développer et à mobiliser, et les activités programmées dans le cadre de la semaine. Dans ce cadre, la semaine nationale peut être selon le cas, le point de départ du projet, un moment particulier ou son aboutissement.

Le lien avec la préparation aux ASSR

L'usage du vélo est un des quatre grands thèmes des Attestations scolaires de sécurité routière. Le quatre pages « comprendre les ASSR » (http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/comprendre-assr) présente un tableau des sujets liés à la pratique du vélo (dans la circulation, équipements, intersections ...).

Le matériel, les équipements de sécurité

L'utilisation de vélos personnels ou encore par exemple prêtés par un partenaire du projet nécessite des vérifications préalables et le cas échéant quelques actions de réglage ou d'entretien (freinage, hauteur de selle, pression des pneumatiques...). Ce travail est indispensable pour la sécurité des élèves mais relève également des compétences à leur faire acquérir.

Le **port d'un casque** conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour toute pratique collective du vélo en dehors de l'école. L'usage du casque <u>correctement porté</u> et <u>attaché</u> fait également partie des comportements à faire acquérir aux élèves, il est donc recommandé à ce titre pour toute pratique du vélo, même lorsqu'elle s'effectue dans l'espace de l'établissement. Les adultes de l'encadrement montrent aux élèves l'importance de cet équipement en s'astreignant eux-mêmes au port du casque.

Être bien vu par les autres usagers de la route conditionne la sécurité du cycliste. Le port de vêtements clairs et autant que possible de chasubles jaunes rétro-réfléchissants est donc à prévoir, pour l'encadrement et pour les élèves.¹

L'encadrement

L'activité « vélo », qu'elle se déroule dans l'établissement ou à l'extérieur est définie et menée par l'enseignant et sous sa responsabilité. Lorsqu'elle se déroule en dehors de l'école, l'encadrement est complété par des personnes qualifiées ou bénévoles, à des conditions définies réglementairement. Pour circuler sur la voie publique, il est préconisé de circuler par petits groupes, en gardant les distances entre chaque groupe, chacun d'entre eux étant pris en charge par un des adultes de l'encadrement. Un temps d'information et de préparation préalable à destination de l'ensemble des adultes-encadrants est indispensable pour toute sortie en dehors de l'école (participation aux activités préparatoires auprès des élèves, repérage des lieux, connaissance des lieux de regroupements, etc.).

Références réglementaires et programmes d'enseignement

Circulaire n°96-248 du 25 octobre 1996 relatif à la surveillance des élèves

Texte relatif à l'emploi de la bicyclette comme moyen de déplacement en groupe

Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe

Note de service n°84-027 du 13-1-1984 (http://eduscol.education.fr/D0161/treg02.htm)

Programmes d'enseignement, éducation à la sécurité routière

Textes de références relatifs aux ASSR :

Arrêté du 25 mars 2007 relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de

premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route.

Préparation, mise en œuvre et validation sociale des attestations scolaires de sécurité routière Note de service n°2002-230 du 25-10-2002 (Encart BOEN n°40 du 31-10-2002)

¹ Remarque : l'arrêté du 29 septembre 2008 rend le port du gilet de haute visibilité obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, quand ils circulent de nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Quelques propositions d'actions pour la semaine du vélo au collège

Classes de 6^e et de 5e

Ateliers scientifiques sur les bénéfices de la pratique du vélo pour la santé ou pour l'environnement Etude du vélo en technologie (fonctionnement) et de ses apports pour la santé (SVT, infirmière) Parcours d'habileté et défis de circulation dans un espace aménagé (cyclistes, piétons) Préparation d'un itinéraire de sortie à vélo (atelier à partir de cartes et d'images numériques) Réalisation d'une sortie à vélo avec un objectif de découverte (visite, reportage photo...) (...)

Plus d'informations sur l'éducation à la sécurité routière (portail national Éduscol)

<u>http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/jvelo</u> (exemples, ressources et agenda d'événements près de votre établissement)